

Statistique Canada répond à l'A.D.Q.

R. A. Wallace

Volume 5, numéro 2, août 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/600717ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/600717ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (imprimé)

1705-1495 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Wallace, R. A. (1976). Statistique Canada répond à l'A.D.Q. *Cahiers québécois de démographie*, 5(2), 59–63. <https://doi.org/10.7202/600717ar>

STATISTIQUE CANADA REpond À L'A.D.Q.

En juin 1975, l'A.D.Q. faisait parvenir à Statistique Canada un mémoire résumant les critiques de ses membres à l'égard du recensement de 1971 et faisant des suggestions en vue d'améliorer la teneur du recensement de 1981 et d'en faciliter l'utilisation. Ce mémoire a été publié dans le Devoir (15 juillet 1975) ainsi que dans les Cahiers québécois de démographie (vol. 4, no 2, 1975). Nous reproduisons ci-dessous une lettre de monsieur R.A. Wallace (datée du 30 septembre 1975), statisticien en chef adjoint, dans laquelle celui-ci répond à la plupart des critiques exprimées dans notre mémoire.

La rédaction

Je vous remercie de votre lettre et mémoire du 5 juin dernier* dans lesquels vous formulez un certain nombre de remarques sur le dernier recensement ainsi que des propositions pour les activités futures en ce domaine. Je vais essayer de répondre de mon mieux aux points que vous soulevez, mais je dois vous dire au départ que certaines questions ne relèvent pas, selon moi, de ma compétence.

Ainsi, bien qu'un grand nombre de facteurs justifieraient la tenue d'une enquête sur la fécondité au Canada, la décision à cet égard n'est pas de mon ressort. J'ai d'ailleurs pris la liberté d'envoyer au Statisticien en chef les parties de votre exposé qui ne s'insèrent pas dans le cadre de mes attributions.

Dans plusieurs autres cas, particulièrement en ce qui a trait à la décentralisation totale ou partielle du recensement et à certains aspects des relations qui existent entre Statistique Canada et le Bureau de la statistique du Québec, les questions soulevées me semblent être de nature politique. Je propose donc que vous en fassiez part directement aux autorités politiques concernées.

* La lettre de M. Wallace est adressée à Michel Amyot.

Je dois tout de même souligner que les relations entre le Secteur du recensement et le B.S.Q. sont extrêmement étroites et notre dialogue continu. En outre, les réunions officielles qui ont lieu régulièrement entre les provinces et le Secteur du recensement permettent un échange d'idées et de renseignements francs et ouverts. Bien que je ne puisse parler pour mes collègues du Québec, je suis convaincu qu'il règne entre nous une confiance et un respect mutuels.

J'aimerais maintenant commenter en détail certains points soulevés dans votre critique qui fut à mon avis des plus constructives.

Performance du recensement de 1971

Je suis le premier à admettre que la performance globale du recensement de 1971 n'a pas été des plus satisfaisantes. Il y a, à cela, diverses raisons, telles la complexité du questionnaire et de nos méthodes de vérification et d'imputation et les innovations importantes qui ont été tentées, et qui n'ont fonctionnées qu'après échecs répétés. Tout cela et bien d'autres facteurs encore ont entraîné des retards considérables dans la publication des données et ont souvent engendré la frustration de nos utilisateurs.

Nous convenons qu'il y a là un problème et nous prenons les mesures nécessaires pour y remédier en 1976 et en 1981. Ainsi:

- des mesures sont prises pour fournir aux utilisateurs du recensement de 1976 et des recensements suivants des renseignements détaillés sur la qualité et la fiabilité des données, en particulier sur le niveau de couverture, les sources d'erreurs et l'incidence de l'échantillonnage sur les données. On fournira également des renseignements détaillés sur les méthodes utilisées pour exploiter et publier les données. (Vous trouverez ci-joint une liste des* rapports concernant ces sujets pour le recensement de 1971.)
- Dans le passé, le temps de réponse à certaines demandes spéciales a été trop long, mais nous avons apporté récemment des améliorations importantes à ce service. Les délais s'expliquaient en partie par le temps nécessaire pour valider et diffuser les données et par notre décision d'accorder la priorité au programme prévu de publication plutôt qu'aux demandes spéciales souvent très complexes.

* Il s'agit d'un document miméographié qu'on peut se procurer en s'adressant à Statistique Canada: Rapports d'enquête. Répertoire, Secteur du recensement, 10 janvier 1975 (NDLR).

- nous étudions activement d'autres solutions pour la diffusion des résultats des recensements de 1976 et de 1981. Nous pensons notamment réduire considérablement le programme prévu de publication pour nous attacher davantage aux demandes spéciales. Nous considérons de plus, la possibilité d'installer dans les diverses régions du Canada un système de terminaux. Ces systèmes de distribution devront cependant se conformer aux restrictions de la Loi sur la statistique.

Confidentialité, arrondissement aléatoire et besoins des utilisateurs

A mon avis, un des principaux facteurs qui nous permettent d'obtenir la collaboration volontaire des recensés est l'assurance que leurs réponses demeureront confidentielles selon les termes de la Loi sur la statistique du Canada. Nous sommes cependant conscients que nos efforts pour protéger la confidentialité des données, c'est-à-dire l'arrondissement aléatoire, ont, dans certains cas, causé des difficultés considérables à nos utilisateurs (particulièrement lors de l'addition des données des secteurs de dénombrement aux grands agrégats). Les effets combinés de l'arrondissement aléatoire et de la pondération ont entraîné, dans certains cas, ce qui semble être des écarts injustifiables dans les données. (Vous trouverez ci-joint deux notes techniques relatives à ces questions.)

Bien que notre respect de la confidentialité des données demeure inébranlable, nous nous efforçons de concevoir des méthodes qui nous permettront d'appliquer nos normes de confidentialité sans entraver indûment le travail de nos clients. Votre association n'est pas la seule à s'élever contre les répercussions de l'arrondissement aléatoire et nous sommes convaincus qu'une ligne de conduite appropriée pourra être élaborée pour satisfaire à la fois nos besoins et les vôtres. (Quelques-uns des aspects les plus techniques de l'incidence possible d'une politique trop libérale de diffusion des données sont présentés dans l'exposé de M. I.P. Fellegi dont vous trouverez ci-joint une copie.) *

La question de la couverture géographique

Selon moi, quoique méconnue la géographie est un des éléments les plus importants du recensement, et je suis ravi de constater l'intérêt et l'attention que vous manifestez à cet égard. Il nous faut cependant souligner les points suivants:

* Il s'agit des articles suivants: I.P. Fellegi, "On the Question of Statistical Confidentiality", Journal of the American Statistical Association, March 1972, Vol. 67, no 337, pp. 7-18; I.P. Fellegi and J.L. Phillips, "Statistical Confidentiality: Some Theory and Applications to Data Dissimination", Annals of Economic and Social Measurement, 3/2, 1974, pp. 399-409 (NDLR).

- l'impossibilité pour les utilisateurs d'obtenir des données qui correspondent directement aux régions administratives du Québec dans les publications du recensement de 1971 est certes fâcheuse, considérant l'importance de ces unités pour les utilisateurs québécois. Nous ne pouvions pas inclure ces données dans nos publications parce que nous devons publier les données selon l'organisation municipale ce qui inclut les comtés. Nous avons, par contre, développé des mécanismes spéciaux qui permettent d'obtenir des données du recensement de 1971 pour les régions administratives du Québec. De plus, nous nous efforçons en collaboration avec le B.S.Q. de développer pour le recensement de 1976 des totalisations spéciales sur microfilm ou bandes sommaires qui permettront aux utilisateurs d'obtenir rapidement les données les plus en demande pour ces régions.
- les données sur les réserves indiennes et les cantons non municipalisés n'ont pas été publiées dans le passé sur une base individuelle, principalement à cause de leur faible population. Cependant, il sera possible en 1976 d'extraire sur demande des données pour chaque réserve et chaque canton non municipalisé.

Langue

Peut-être plus que nulle part ailleurs au Canada, l'intérêt manifesté pour les langues utilisées et le transfert linguistique est particulièrement vif au Québec. Devant ce fait et l'intérêt général porté à cette question partout au Canada, nous avons publié récemment un bulletin spécial basé sur les résultats du recensement de 1971, portant sur la rétention et le transfert linguistique (ci-joint, copie du bulletin). *

Malheureusement, un tel bulletin ne pourra pas être produit pour le recensement de 1976 étant donné l'absence dans ce mini recensement de la question sur la langue habituellement parlée à la maison.

En ce qui concerne le recensement de 1981, il est pour l'instant impossible d'affirmer l'inclusion d'une telle question. Je suis assuré, par contre, que les organismes tels que le vôtre et le gouvernement du Québec sauront indiquer à notre personnel lors de phases de consultations pour le recensement de 1981, l'importance de la question sur la langue habituellement parlée à la maison.

Par ailleurs, nous ne croyons pas que le changement terminologique de langue maternelle à langue d'enfance puisse éviter la confusion que vous avez mentionnée dans votre mémoire. Au contraire, ceci entraînerait un autre genre de confusion pour les gens qui ne comprennent plus leur langue d'enfance et qui se poseraient des questions quant à leur inclusion.

* Recensement du Canada 1971. Population. Statistiques sur la stabilité et l'instabilité linguistique, Bulletin spécial SP-6, no 92-776 au catalogue, août 1975 (NDLR).

De plus, la terminologie de langue maternelle est celle qui a été acceptée par les Nations Unies dans leur dictionnaire démographique.

Un dernier point concernant la langue exige quelques explications. Les contraintes techniques de notre méthodologie de 1971 nous ont empêchés d'utiliser un questionnaire vraiment bilingue. Ainsi, les listes des langues, origines ethniques, etc., ont suivi l'ordre alphabétique anglais plutôt que français. Nous nous efforcerons de corriger dans la mesure du possible cette situation pour le recensement de 1981.

Contenu du recensement de 1981

Nous avons pris note de vos propositions concernant le contenu du recensement de 1981 et nous les avons transmises aux fonctionnaires responsables du Secteur du recensement. La décision finale relativement au contenu demeure, bien sûr, du ressort du Cabinet, mais nous tâcherons, au cours de nos séances de travail avec les membres de celui-ci, de leur communiquer les diverses demandes et leur expliquer la façon dont nous sommes arrivés à ces recommandations.

Autres points

Je dois cependant vous faire remarquer qu'en ce qui concerne notamment l'état matrimonial, nous croyons que pour effectuer une analyse de la fécondité, les estimations de la population qui engendre les naissances sont plus justes si nous comptons les unions consensuelles avec les mariages légaux. De même, pour ce qui est de la question de la répartition par âge, nous essayons de nous en tenir à ce que nous considérons comme des niveaux de ventilation appropriés selon le degré de finesse géographique lié à la totalisation en cause.

Pour terminer, je tiens encore une fois à vous remercier et à remercier votre association de vos remarques détaillées et éclairées. Je vous prie de m'excuser d'avoir tardé à vous répondre, mais votre exposé méritait une réponse aussi bien documentée que possible.